



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 MARS 2009

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE	29
PRESENTS	24
ABSENTS	5
VOTANTS	26

Le 2 mars 2009 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2009

Date d'affichage : 09 mars 2009

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mme CHORIN, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mme RAMOND, Mr JEANNE

Absents excusés : MME LUCAS, MR FERON, MME BLONDEEL, MR LE PETIT, MME BEAUVAIS

Procurations : MME LUCAS AVAIT DELEGUE SES POUVOIRS A MME ROYER, MR FERON AVAIT DELEGUE SES POUVOIRS A MR LE PAPE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MADAME THERESE LETINTURIER EST ELUE SECRETAIRE DE SEANCE, ET CECI A L'UNANIMITE DES VOIX

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – INDEMNITE ANNUELLE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église à 552,63 € pour l'année 2009.

DETERMINATION DE LA DUREE EFFECTIVE DES BIENS AMORTISSABLES DU SERVICE EAU ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la durée effective des biens amortissables du service eau et assainissement selon le tableau ci-dessus.

CONTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ET FONDS D'AIDES AUX JEUNES (FAJ)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, détermine le montant des participations de la commune au Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'Aides aux Jeunes selon les conditions précitées.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BARBERE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un budget annexe, non assujéti à la TVA, pour le « lotissement de la barbère » conformément à la comptabilité publique.

LOTISSEMENT DE LA BARBERE : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ASSOCIATION « CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT » DE L'ORNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistante à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de l'Orne pour le lotissement de la Barbère, selon les conditions précitées.

CENTRE-VILLE : AVENANTS AUX MARCHES RESEAUX SECS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation au marché réseaux secs conclu avec l'entreprise Garczynski Traploir, selon les conditions précitées.

ETUDES D'URBANISME : ZONES DE BELLEVUE ET DES TESNIERES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 23 voix pour et 3 voix contre, décide la signature du marché avec le Bureau SCE, pour les études d'urbanisme des zones de Bellevue et des Tesnières, selon les conditions précitées.

COMPETENCE VOIRIE : DEMANDE D'INSCRIPTION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, sollicite le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois, afin d'inscrire, lors du prochain vote du budget communautaire, la création d'un budget spécifique à la rénovation de trottoirs ou la réalisation d'aménagements neufs de faibles ampleurs, sur le territoire communal, selon les conditions précitées.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : CONTENTIEUX D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice, dans le cadre des deux recours engagés par Monsieur Yves Robillard,
- charge Monsieur le Maire de faire valoir les engagements contractuels de la commune avec la société PNAS au titre de la défense

MUSEE DU JOUET : CONVENTION AVEC LE COMITE REGIONAL DE TOURISME DE NORMANDIE : OPERATION « AU PRINTEMPS, LA NORMANDIE SE DECOUVRE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide la signature d'une convention avec le Comité Régional de Tourisme de Normandie, dans le cadre de l'opération « Au Printemps, la Normandie se découvre », selon les conditions précitées,

PRESTATION DE SERVICE AVEC UNE ENTREPRISE ADAPTEE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide la signature d'une convention de prestation de services avec l'entreprise adaptée dite « les Ateliers du Bocage », selon les conditions précitées ainsi que tout document nécessaire à la conduite à bonne fin de ce dossier

ASSURANCES : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES EUROPEEN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération telle que présentée ci-dessus ainsi que le lancement de la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances dans les formes rappelées ci-dessus, par voie d'appel d'offres européen, la commission étant celle élue par le Conseil Municipal du 27 mars 2008
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert et en cas d'appels d'offres infructueux ou de procédure sans suite, lancer une procédure négociée
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conduite à bonne fin de ce dossier.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE LA FERTE MACE ET LE C.C.A.S. DE LA FERTE MACE EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE SERVICES D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de la Ferté-Macé et le Centre Communal de la Ferté-Macé en vue de la passation de marchés de services d'assurances et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir selon les modalités de l'article 8-II du Code des Marchés Publics.